

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1096

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	3 059 541 688	0
Affaires maritimes	156 070 046	0
Paysages, eau et biodiversité	195 314 700	0
Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie	509 764 713	0
Prévention des risques	826 510 608	0
<i>Dont titre 2</i>	47 671 569	0
Énergie, climat et après-mines	2 492 159 300	0
Service public de l'énergie	2 596 808 814	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	2 965 630 616	0
<i>Dont titre 2</i>	2 785 881 616	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	408 800 000	0
TOTAUX	13 210 600 485	0
SOLDE	13 210 600 485	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	3 084 157 592	0
Affaires maritimes	157 300 046	0
Paysages, eau et biodiversité	201 514 699	0
Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie	509 764 713	0
Prévention des risques	826 689 112	0
<i>Dont titre 2</i>	47 671 569	0
Énergie, climat et après-mines	2 402 350 752	0
Service public de l'énergie	2 673 808 814	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	3 010 430 103	0
<i>Dont titre 2</i>	2 785 881 616	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	408 800 000	0
TOTAUX	13 274 815 831	0
SOLDE	13 274 815 831	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir les crédits de la mission « Écologie » à leur niveau prévu dans le projet de loi de finances.

Il supprime donc en premier lieu les baisses de crédits imposées par les amendements gouvernementaux adoptés en seconde délibération.

Par rapport à la répartition des crédits dans le texte initial, il propose en outre un déplacement visant à permettre l'adoption d'un moratoire sur les baisses d'effectifs du ministère de la transition écologique et solidaire.

Le plafond des autorisations d'emploi du ministère de la transition écologique et solidaire, tel qu'il figure à l'article 42 du présent projet de loi de finances, est fixé à 37 382 ETPT, contre 39 373 ETPT en loi de finances pour 2019. La baisse est donc de 1 991 ETPT, soit 5,3 % de l'effectif.

Eu égard à l'urgence d'une action forte de l'État en matière de lutte contre le changement climatique et de prévention des risques naturels et technologiques, il est impératif de prononcer un moratoire sur la baisse des effectifs du MTESS et de ses opérateurs.

Dans la mesure où l'article 40 de la Constitution est opposé à tout amendement tendant à relever le plafond des autorisations d'emploi d'un ministère, même en le compensant par une baisse équivalente dans d'autres départements ministériels, il est proposé par cet amendement de relever les crédits de titre 2 du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie et du développement durable » d'un montant estimatif de 50 000 euros par ETPT supprimé par le présent PLF, soit un total de 99,55 millions d'euros.

Ce relèvement est compensé par une baisse équivalente des crédits du programme 203 « Infrastructures et services de transport », répartie comme suit :

Action n° 04 « Routes - Entretien » : 64,550 millions d'euros ;

Action n° 50 « Transport routier » : 5 millions d'euros ;

Action n° 52 « Transport aérien » : 30 millions d'euros.

L'action de l'État dans ces secteurs peut être financée par de la fiscalité affectée prélevée sur les carburants les plus nocifs et sur les entreprises les plus polluées, notamment parmi les transporteurs et chargeurs routiers et les compagnies aériennes.